**AVIS À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**République du Mali**

**Un Peuple – Un But – Une foi**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L’EQUIPEMENT**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**PROJET D’AMENAGEMENT ROUTIER ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-ZANTIEBOUGOU-BOUNDIALI-SAN PEDRO (PR8)**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX CONNEXES DU PR8**

**EN REPUBLIQUE DU MALI**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Secteur des transports

N° d’Identification du projet : **P-Z1-DB0-168**

**Références de l’Accord de financement : Don FAT n° 5900155009353**

Référence de l’avis : **N°……………………………./DNR/2019**

1. Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un don de la Facilité d’Appui à la Transition (Don FAT) du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir une partie du coût du **PROJET D’AMENAGEMENT ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-ZANTIEBOUGOU-BOUNDIALI-SAN PEDRO (PR8)**, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce donpour financer le coût du **contrat de services de consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux des aménagements connexes du PR8 au Mali.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) la revue des études techniques existantes ; (ii) le suivi technique, administratif et financier de l’exécution des travaux et installations d’équipements; (iii) l’analyse et l’approbation des plans d’exécution, les notes de calcul ou d’éventuelles études d’exécution ; (iv) le contrôle de la qualité des travaux et installations conformément aux prescriptions techniques d’exécution; (v) la vérification et le contrôle des quantités mises en œuvre conformément aux marchés ; (vi) le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ; et (vii) le contrôle et soutien à la distribution des kits d’équipements aux groupements et associations.
3. Les services de consultants portent sur le contrôle et la surveillance **des** aménagements connexes ***dont les activités sont ci-dessous déclinées :***

(a) la Construction de 2 centres multifonctionnels pour les femmes y compris la fourniture de cinq kits d’équipements de transformation de produits agricoles pour les groupements de femmes;

(b) la Construction de 5 plates-formes multifonctionnelles pour les groupements de femmes ;

(c) l’aménagement d'Infrastructures sociales (Réhabilitation et équipements de centre de santé, construction de 980 ml de clôtures de centre de santé et 5000ml de clôtures d’écoles) ;

(d) l’installation de 5 systèmes d’éclairage solaire public dans 5 localités;

(e) l’aménagement de 2 marchés locaux avec garderies d’enfants ;

(f) l’aménagement de 100 km de pistes rurales connexes à la route ;

(g) l’aménagement de 2 gares routières d'aires de stationnement ;

(h) la réalisation de 10 forages ; et

(i) l’aménagement 5 km de voiries urbaines à Kolondièba.

Le délai cumulé de l’exécution des travaux est de dix-huit (18) mois pour l’ensemble des lots de travaux. **Le délai d’exécution des prestations de la mission de contrôle et de surveillance des travaux connexes est de vingt (20) mois. La période de mise en œuvre commencera à partir du mois d’octobre 2019 (Prévision PPM).**

1. **Le Ministre des Infrastructures et de l’Equipement**, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour les prestations. Toutefois il est à noter qu’en cas de nécessité, des informations complémentaires pourront être demandées aux consultants au cours de l’examen des offres. Les références et toutes autres informations fournies devront être justifiées pour être prises en compte lors de l’évaluation.

L’établissement de la liste restreinte tiendra compte également de : a) l’expérience spécifique dans les études, la surveillance et le contrôle des travaux d’infrastructures socio-économiques et sociocommunautaires durant les dix (10) dernières années ; b) l’expérience spécifique dans le suivi et le contrôle des travaux de construction routière en particulier des pistes rurales durant les dix (10) dernières années ; c) l’expérience spécifique dans le suivi et contrôle des travaux de forages durant les dix dernières années, d) l’expérience de suivi et contrôle des travaux d’installation d’équipement d’éclairage en énergie solaire durant les dix (10) dernières années.

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

1. Les critères d’éligibilité, l’établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes « Règles et Procédures pour l’utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition mai 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l’adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux suivantes : tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 heures à 16 heures(TU).

1. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 18 avril 2019 à 10 heures et porter expressément la mention «Contrôle et surveillance des travaux d’aménagement connexes du Projet d’Aménagement Routier et de Facilitation du Transport sur le corridor Bamako-Zantiébougou-Boundiali – San Pedro (PR8) ». Il est à noter que l’intérêt manifesté par un bureau d’études n’implique aucune obligation de la part de l’Administration de les inclure sur la liste restreinte.

**DIRECTION NATIONALE DES ROUTES**

**Ministère des infrastructures et de l’Equipement,**

Avenue de la Liberté, Face Grand Hôtel

BP: 175, Bamako

Tél. : (+223) 2360 88 02/20 2240 96

Fax : (+223) 20 23 60 92

**Bamako – MALI**

7. La langue de travail est le Français.